Image not found or type unknown

questions concernant une succession

Par **java**, le **29/04/2009** à **14:22**

Bonjour,

Je vais essayer de faire au plus concis.
Il s'agit de la succession de ma grand-mère,
il y a 3 héritiers, mon oncle (son fils), moi (petit fils), et mon frère(son petit fils).
Notre grand mère vivait au états-unis et avait contracté un contrat "au dernier des vivants" entre elle, mon oncle et ma mère (décédée il y a 10ans).
Lors du décès de notre grand-mère, notre oncle a liquidé la succession au états-unis (sans nous prévenir) pour une valeur approximative de 450 000 euros.
Sur quoi nous n'avons rien touché mon frère et moi.
-
Le deuxième point est : notre grand mère avait quelques comptes en france pour une valeur de 60 000 euros.
Mon oncle logiquement va toucher 50%.
Mon frère 25%
Moi 25 %.

Ma question est :
Pouvons nous prétendre à une part plus importante pour compenser ce que notre oncle a touché au états-unis ?

Le problème est que notre oncle ne répond pas aux demandes de notre notaire, (il ne réponds pas aux courriers qui lui sont adressés).
Que pouvons nous faire ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés